

Entreprises

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 01/02/2023

Mon transport exceptionnel

[Accéder au Service en ligne](#)

« Mon transport exceptionnel » est le **service officiel, simple et gratuit** pour réaliser **toutes les démarches administratives** des convois exceptionnels.

À qui s'adresse ce service ?

Ce téléservice s'adresse à tous types de transporteur, que ce soit un **particulier** ou une **entreprise française ou étrangère**.

Toutes les **catégories** de convois peuvent l'utiliser ce téléservice :

Convoi de 1^{re} catégorie

Convoi de 2^e ou 3^e catégorie

Quelles démarches administratives peuvent être effectuées sur « Mon transport exceptionnel » ?

La démarche en ligne « Mon transport exceptionnel » peut servir à effectuer les**formalités suivantes** :

un **dépôt d'une demande** de transport exceptionnel,

ou une **déclaration préalable** (véhicule de catégorie 1),

ou une **demande d'autorisation** (véhicule de catégorie 2 ou 3).

Comment le dossier de demande est-il traité ?

Le service instructeur reçoit automatiquement la demande.

Le demandeur est **notifié à chaque étape** de l'instruction de son dossier.

Il **télécharge** dans son espace personnel (compte en ligne) l'**arrêté d'autorisation** de circulation et les avis délivrés.

« Mon transport exceptionnel » lui fournit également des modèles pré-remplis de consultation des gestionnaires et d'avis de passage.

Comment utiliser le service en ligne « Mon transport exceptionnel » ?

Le demandeur doit créer un **compte en ligne** (création d'un identifiant et d'un mot de passe), en se rendant à l'adresse web suivante :

